

Gosier, le 22 février 2022

NOTE AU PERSONNEL

Nos réf : CC/EL/CG/HB/CT/SPJ/22-185

Objet : information paie mois de février 2022

La prise en compte du reclassement de janvier 2022 a engendré un contrôle plus accentué.

Compte tenu du nombre important d'agents concernés, le contrôle de la paie a nécessité une vérification plus accrue au niveau de la cellule paie.

Aussi, je vous informe que le virement de la paie accusera un certain retard.

Sachant compter sur votre compréhension.

Le Maire

